

Cormeilles-Montigny

Notre canton

La lettre de votre Conseiller Général



Christophe DURAND

Conseiller Général
Canton de Cormeilles-en-Parisis
Montigny-lès-Cormeilles

Hôtel du Département
2, avenue du Parc
95032 Cergy-Pontoise cedex
Tél : 01 34 25 32 26
Fax : 01 34 25 32 24
Courriel : christophe.durand@valdoise.fr
www.valdoise.fr

PERMANENCE SANS RENDEZ-VOUS :

- Cormeilles-en-Parisis :
Le 1er samedi de chaque mois de
10 h à 11 h à la mairie
- Montigny-lès-Cormeilles :
1er mardi de chaque mois de 18h30
19h30 au Foyer Club, place de
la Libération

**val
d'oise**
le département

Chère Madame,
Chère Mademoiselle,
Cher Monsieur,

Cette traditionnelle lettre du début d'année me permet de faire avec vous un point sur le fonctionnement du Conseil général et sur les grandes réalisations qui ont été menées au service des valdoisiens et plus particulièrement à votre service, Ignymontains.

Un des gros dossiers qui a mobilisé beaucoup d'énergie en 2003 a été celui de la territorialisation des politiques départementales. Vous en avez entendu parler, il s'agit d'une démarche très innovante de déclinaison des actions départementales en les adoptant aux particularités de notre territoire.

Nous sommes partis du constat qu'il est évident qu'il existe des problématiques communes de portée départementale. Mais il est tout aussi établi que le Val d'Oise comprend des secteurs géographiques particuliers dans lesquels les enjeux de développement et d'aménagement sont différents. En effet, les défis de politique de la ville, de logement, de qualité de l'environnement, de développement économique, de formation, ne se posent pas dans les mêmes termes dans les différents secteurs géographiques de notre département.

Bien sûr cette démarche débutée en mars 2003 ne se fait pas d'une manière unilatérale. L'ambition de ce projet, est de rassembler les partenaires du Conseil général : les collectivités locales, les administrations, mais également les entreprises, les associations, en un

mot, les acteurs locaux, à travers une démarche partenariale, démocratique et participative.

Le Président du Conseil général, François Scellier, m'a demandé d'être « l'animateur » de notre territoire : les Rives de Seine. Des rencontres ont eu lieu sur le thème de l'emploi, du développement économique, du cadre de vie et des transports ; d'autres se poursuivront en 2004. Je vous informerai régulièrement au fil des étapes de ces travaux.

Au-delà de ces gros dossiers structurants et nécessaires pour l'ensemble du Val d'Oise, les actions du Département et du Conseiller général du canton en particulier, sont également des actions de proximité. Elle s'inscrivent en premier lieu dans le soutien accordé aux communes pour la réalisation de grands projets locaux dans tous les secteurs de la gestion municipale, comme par exemple :

- Les travaux d'aménagement de la rue de la République (48 800 Euros)
- La réhabilitation du court de tennis Carlier (29 928 Euros)
- L'aménagement de l'auberge Corot (50 294 Euros)
- L'informatisation de 23 classes maternelles et primaires (11 040 Euros)
- Le développement de fonds documentaires à la bibliothèque (6 850,00 Euros)...

D'autres projets, encore plus lourds financièrement, nécessitent d'unir les soutiens pour les mener à bien. C'est le cas de la reconstruction de la piscine. Comme vous le savez, elle a été très endommagée suite à un important incendie survenu en février 2002. Cet équipement, d'une réelle utilité sportive et de loisir, accueillait chaque année plus de 60 000 baigneurs. Pour cette réhabilitation estimée à 1 445 169 Euros hors taxes, le Conseil Régional d'Ile de France a été sollicité à hauteur de 483 263 Euros, l'Etat de 325 780 Euros et le Conseil général de 347 092 Euros.

D'autres actions, sur notre canton et plus particulièrement sur Montigny, sont en cours et verront leur poursuite en 2004 et au-delà. C'est le cas des emprises foncières de la route départementale 392. Pour sortir d'une situation figée, notamment dans les sections où s'applique le plan d'alignement datant de 1936 ou des marges de recul, et qui n'offrent aucune possibilité d'évolution pour les riverains, le Département a redéfini des nouvelles emprises plus restreintes. Et ceci afin de bénéficier aux cours des dix prochaines années d'un plan de réaménagement de cette voie avec l'amélioration de la circulation et du stationnement, des aménagements piétons et cyclistes, et la prise en compte des transports en commun routiers. J'ai souhaité traiter ce dossier bien en amont et j'ai donc organisé des réunions d'information qui m'ont permis de rencontrer plus de 150 riverains. Je reste, lors de mes permanences, à votre disposition si vous n'avez pas pu assister à ces réunions.

Concernant pour finir, la Promenade des Impressionnistes, parcelle de 25 000 m² que le Département a acquis en 1982, je proposerai à Monsieur le Maire dans les prochaines semaines de mettre en place une convention de maintien de la qualité de cette promenade, car contrairement à ce qui a été dit, le Conseil général souhaite rester propriétaire de ces terrains.

■ Les perspectives 2004

Au cours de l'année qui commence, nous allons devoir traiter prioritairement quelques dossiers au niveau départemental et tout particulièrement, nous devons réussir la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation voulue par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin.

Ce projet de loi relatif aux responsabilités locales prévoit le transfert de nouvelles compétences aux départements. Notamment, le Conseil général va devenir le chef de fil de l'ensemble du secteur social. Egalement, de

nouvelles compétences vont lui être attribuées ou vont être accentuées, comme la formation professionnelle, les routes nationales, l'environnement, avec l'élimination des déchets ou la culture.

L'acte II de la décentralisation doit être vécu comme une réforme positive. Il s'agit d'abord de la reconnaissance de l'aptitude du Conseil général à assurer un service au plus proche des citoyens. Mais l'enjeu, vous le comprenez

bien, avec l'addition de ces nouvelles compétences, est de maintenir un taux de fiscalité stable, comme c'est le cas depuis 7 ans. Vous le constatez, il est loin le temps où l'on parlait du département comme l'échelon de trop dans notre univers administratif et politique !

Dernière minute !

Responsables d'Associations, les imprimés de demandes de subventions départementales sont à retirer en Mairie ou au Conseil général et à retourner complétés avant la fin du mois de février 2004. Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à contacter le Conseil général au 01 34 25 30 23.

Au plan national, après 2 ans sans élections, l'année 2004 sera une année fortement teintée d'urnes et de bulletins de vote avec les élections régionales les 21 et 28 mars, les élections européennes le 13 juin, les élections sénatoriales (pour les grands électeurs) et pour les cantons renouvelables, les élections cantonales. Ce n'est pas le cas pour Corneilles – Montigny.

2004 sera donc une année cruciale, d'autant que les modifications récentes de la loi électorale régissant particulièrement le scrutin régional risquent de dessiner une nouvelle carte politique dont personne ne peut encore prévoir la configuration. Je vous rappelle que c'est la première fois que les Présidents de région vont être élus au suffrage universel.

Pour les élections européennes, désormais nous ne voterons plus pour des listes nationales, mais pour des listes régionales. En quelques sorte, des super-régions dont le but est de rapprocher les électeurs de leurs députés européens, jugés à juste titre trop lointains.

Il ne nous reste plus qu'à mobiliser les citoyens pour que ces changements entraînent une nouvelle prise de conscience et remobilisent l'électorat qui s'est replié dans l'abstention ou le vote extrême !

Bien fidèlement.

Christophe DURAND